sciencespo.aix

L'Administrateur provisoire

ARRÊTÉ N° 2024 - 45

RELATIF AU NOMBRE DE PLACES AU CONCOURS 1A – SESSION 2025

L'Administrateur provisoire de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et d'établissements ;
Vu le règlement des études du diplôme de Sciences Po Aix.

ARRÊTE

Article 1 : Le nombre de places ouvertes au concours d'entrée en 1ère année du Diplôme (session 2025) est de 150.

Article 2 : Le Directeur de la formation et des études et la Secrétaire générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 13 novembre 2024.

Franck BIGLIONE,
Maître de Conférences,
Administrateur provisoire.

TRANSMIS AU RECTEUR LE : 18/11/2024

AFFICHAGE ET PUBLICATION LE : 03/12/2024